



# Bulletin Trimestriel d'Information PATRIMMO COMMERCE

4<sup>ème</sup> trimestre 2017

**Période analysée :**

du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017

**Période de validité :** 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Société de gestion : Primonial REIM  
N° Agrément : GP 11000043 du 16/12/2011  
N° Siren : 531 231 124 00037 RCS Paris  
Date Agrément AIFM : 10 juin 2014

Service Clients Primonial REIM :  
Tel. : 01 44 21 73 93  
Email : [serviceclients@primonialreim.com](mailto:serviceclients@primonialreim.com)

## CARACTÉRISTIQUES

SCPI : murs de magasins  
Capital : variable  
Date de création : 6 septembre 2011  
N° Visa AMF : 11-29  
Date de délivrance : 23 août 2011  
Durée de la SCPI : 99 ans  
Capital Maximum Statutaire : 1 000 000 000 €  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Évaluateur immobilier : BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION FRANCE



STÉPHANIE LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
PRIMONIAL REIM

Chers Associés,

L'année 2017 aura vu votre SCPI passer le seuil des 500 millions d'euros de capitalisation et ouvrir son patrimoine à la zone euro, via des acquisitions de commerces en Belgique et en Italie. Dans le contexte actuel de mutation des comportements des consommateurs, il est déterminant de diversifier les portefeuilles en termes de localisation et de formats, tout en privilégiant les actifs ayant une valeur patrimoniale forte (murs de magasins en centre-ville notamment).

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, Patrimmo Commerce a collecté 13,1 millions d'euros. Votre SCPI a ainsi atteint au 31 décembre 2017 une capitalisation de 557,5 millions d'euros. Primonial REIM a été très actif en matière de transactions pour le compte de votre SCPI, avec 4 acquisitions pour un montant total de 82 millions. Patrimmo Commerce a accru son exposition en zone euro avec l'acquisition d'un portefeuille de 6 commerces en Italie du Nord loués à l'enseigne OVS, enseigne italienne dominante sur son marché de prédilection, le prêt-à-porter mixte, et d'un retail park à Brême en Allemagne, composé de 19 commerces. En France, votre SCPI s'est portée acquéreur au cours du dernier trimestre de locaux commerciaux à Lyon (14-16 rue de la République) et à Lille (rue Solférino, loué à l'enseigne Bio C Bon).

Au 31 décembre 2017, le patrimoine immobilier de Patrimmo Commerce comprend 278 commerces et 5 participations dans des SCI gérées par Primonial REIM. Ses actifs en valeur sont localisés pour 59 % en Province, 23 % à Paris et région parisienne et 18 % en zone euro (Belgique, Allemagne, Italie). Le taux d'occupation financier<sup>1</sup> de Patrimmo Commerce s'élève à 92,8 %.

La distribution au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 s'élève à 2,39 € par part, soit 9,56 euros depuis le début de l'année.

*Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source des données chiffrées : Primonial REIM. Les montants d'acquisitions sont droits inclus. L'investissement dans ce fonds est spéculatif et comporte des risques, dont le risque de perte en capital.*

## Appel à candidature

Sept postes de membres du Conseil de Surveillance de la SCPI PATRIMMO COMMERCE sont à pourvoir à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Primonial REIM procède à un appel à candidatures.

Les candidatures doivent être adressées avant le 31 mars 2018 à Primonial REIM, 36 rue de Naples – 75008 PARIS, à l'attention de Florent CHABROL. Le modèle de lettre de candidature à transmettre est disponible sur le site internet de la société : [www.primonialreim.com](http://www.primonialreim.com)

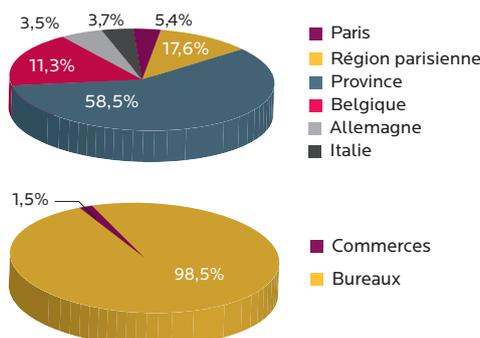
## CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Distribution au titre du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2017	2,39 € brut/part
Prix de souscription	197,00 €
Valeur de retrait	179,27 €
Nombre d'associés	4 620
Capitalisation (au prix de souscription)	557 532 852 €
Nombre de parts souscrites au cours du trimestre	74 465
Parts en attente de retrait	0
Taux d'occupation financier <sup>1</sup>	92,5 %
Trésorerie <sup>2</sup>	7 082 053 €
Effet de levier <sup>2</sup>	1.3

1. Le taux d'occupation financier exprime la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers dans l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI était louée. Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du trimestre civil écoulé et ce pour les trois mois constituant ce trimestre.

2. Calculé sur les valeurs au 31/12/2017.

PATRIMMO (% VALEUR VÉNALE\*)  
AU 31 DÉCEMBRE 2017



\* Ou par défaut en valeur d'acquisition pour les investissements réalisés depuis le 01/01/2017.

## CAPITAL

	31/03/2017	30/06/2017	30/09/2017	31/12/2017
Nombre d'associés	3 988	4 140	4 354	<b>4 620</b>
Nombre de parts	2 573 633	2 697 670	2 761 304	<b>2 830 116</b>
Capital social nominal en €	411 781 280	431 627 200	441 808 640	<b>452 818 560</b>
Capitalisation en €	491 563 903	531 440 990	543 976 888	<b>557 532 852</b>

## ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

### ► Acquisitions du trimestre.

#### Portefeuille OVS - 6 actifs en Italie

Milan - Plaisance - Lecco - Bergame

Prix d'acquisition (DI*)	19 668 600 €
Surface	8 228 m <sup>2</sup>
Locataire	Plusieurs locataires
Quote-part de détention	100 %

#### Lille (59)

152/154 rue Solférino

Prix d'acquisition (DI*)	4 946 660 €
Surface	1 200 m <sup>2</sup>
Locataire	Bio C Bon
Quote-part de détention	100 %

#### Lyon (69)

14/16, rue de la République

Prix d'acquisition (DI*)	38 045 150 €
Surface	9 324 m <sup>2</sup>
Locataire	Banque de France
Quote-part de détention	100 %

#### Portefeuille à Brême (Allemagne)

Gröpelinger Heerstrasse 254-255

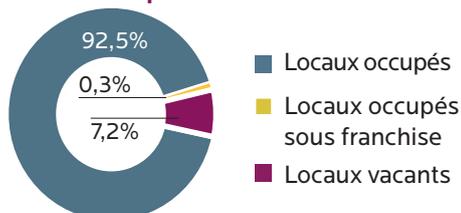
Prix d'acquisition (DI*)	19 610 042 €
Surface	10 992 m <sup>2</sup>
Locataire	Plusieurs locataires
Quote-part de détention	100 %

\* DI : droits inclus

### ► Cession du trimestre.

Aucune cession ce trimestre.

### ► Taux d'occupation.



Le taux d'occupation financier exprime la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers dans l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI était louée. Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du trimestre civil écoulé et ce pour les trois mois constituant ce trimestre.

### ► Situation locative au 31/12/2017

Le montant des loyers et dividendes encaissés au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 s'élève à 4 454 677,53 euros.

	VILLE	ADRESSE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	% SURFACE TOTALE
Principaux locaux vacants au 31/12/2017	Hénin Beaumont (59)	avenue du Bord des Eaux	4 600	2,3%
	Arcueil (94)	Forum 20, 78/91, avenue Aristide Briand	2 219	1,1%
	SCI PR2 (portefeuille réparti sur 15 localisations)		2 116	1,1%
	Les Herbiers (85)	Espace Ardelay (retail park)	1 517	0,8%
	SCI PR3	Dendermonde - Belgique	1 067	0,5%
	SCI Retail Belgium (portefeuille réparti sur 10 localisations en Belgique)		791	0,4%
	Nanteuil Les Meaux (77)	9, avenue de la Foulée	553	0,3%
	Orgeval (78)	Centre des Quarante Sous	515	0,3%
	Saint Gratien (95)	2/8, boulevard Pasteur	489	0,2%
	Troyes (10)	99, rue Emile Zola	340	0,2%
	<b>TOTAL</b>		<b>14 207</b>	<b>7,2%</b>
Relocations au cours du trimestre	SCI PR2 (portefeuille réparti sur 15 localisations)		1 847	0,9 %
	SCI Retail Belgium (portefeuille réparti sur 10 localisations en Belgique)		165	0,1 %
	Grand Quevilly (76)	Centre Commercial - Rue Paul Vaillant Couturier	142	0,1 %
	SCI Basilix (centre commercial en Belgique)		48	0,0 %
	<b>TOTAL</b>		<b>2 202</b>	<b>1,1 %</b>
Congés délivrés au cours du trimestre	Metz	60, rue Serpenoise	370	1,1 %
	SCI PR2 (portefeuille réparti sur 15 localisations)		174	0,2 %
	<b>TOTAL</b>		<b>544</b>	<b>1,3 %</b>

## MARCHÉ DES PARTS

	1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE 2017	2 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017	3 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017	4 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017
Émission de parts nouvelles	451 172	126 456	66 625	<b>74 465</b>
Retraits	998	2 419	2 991	<b>5 653</b>
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	<b>0</b>

### ► Transaction de gré à gré au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Aucune transaction de gré à gré ce trimestre.

## REVENUS DISTRIBUÉS PAR PART (en euros)

	1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE 2017	2 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017	3 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017	4 <sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2017
Revenus fonciers	2,36	2,24	2,31	<b>2,32</b>
Revenus financiers	0,03	0,15	0,08	<b>0,07</b>
Revenus distribués	2,39	2,39	2,39	<b>2,39</b>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La société de gestion met en paiement l'acompte sur dividende au titre du trimestre écoulé le dernier jour ouvré du mois qui suit le trimestre écoulé.

Pour un associé ayant la jouissance de ses parts sur un plein exercice, le montant des revenus perçus est égal à la somme des acomptes trimestriels par part multipliée par le nombre de parts détenues. Pour un associé ayant acquis ses parts en cours de trimestre, compte tenu de son délai de jouissance, du faible montant des revenus de produits financiers et des arrondis en découlant, le calcul de l'acompte pourra donner un montant légèrement différent de celui effectivement perçu.

L'associé est imposé, non sur le revenu qu'il perçoit effectivement, mais sur sa part du résultat de la SCPI. Il y a ainsi une différence entre les revenus encaissés par l'associé (mis en distribution) et les revenus imposés (calculés sur les produits effectivement encaissés par la SCPI).

## VALEURS

Prix de souscription	197,00 €
Valeur de retrait	179,27 €
Valeur IFI indicative 2017	Discussion de place en cours, information communiquée ultérieurement
Valeur de réalisation au 31/12/2017	Information communiquée ultérieurement

Les personnes concernées par l'IFI doivent évaluer elles-mêmes la valeur de leurs parts.

## FISCALITÉ DES REVENUS FINANCIERS - PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus financiers perçus par la SCPI sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30% qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8% (contre 24% pour 2017),
- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2% (contre 15,5% pour 2017).

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes.

Pour les personnes physiques non résidentes, le taux de retenue à la source est aligné sur le taux de PFU, soit 12,8%. Le taux de retenue à la source est maintenu à 30% pour les personnes morales non résidentes.

## RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION / RETRAIT / CESSIION DE PARTS

**Augmentation de capital.** L'offre au public est destinée à porter le capital social initial de 760 000 euros à 1 000 000 000 euros. La Société, étant une SCPI à capital variable, est habilitée à recevoir des souscriptions jusqu'à hauteur de ce plafond de 1 000 000 000 euros.

**Prix de souscription d'une part.** Le prix de souscription tous frais compris est de 197 €, dont 37 € de prime d'émission. Celle-ci intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la société de gestion, fixée à 9,15 % TTC maximum du prix de souscription et qui supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,25 % TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-c-1°-e du Code général des impôts),
- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement à hauteur de 0,90 % TTC.

Les souscriptions et les versements sont reçus au siège de la SCPI Patrimmo Commerce au 36, rue de Naples - 75008 Paris. Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au premier jour du quatrième mois suivant la souscription accompagnée du versement des fonds.

**Principe et modalités du retrait.** Conformément

aux dispositions régissant les sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société, partiellement ou en totalité.

Pour ce faire, les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elles sont, dès réception, inscrites sur un registre des retraits et sont prises en considération par ordre chronologique d'inscription. Le remboursement des parts rend effectif le retrait de son inscription sur le registre. Les parts remboursées sont annulées. L'associé qui se retire perd la jouissance de ses parts le premier jour du mois de l'inscription de son retrait sur le registre des associés.

Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités figurant dans la note d'information. La SCPI peut constituer, lorsqu'elle le juge nécessaire, un fonds de remboursement pour faire face aux demandes de retraits.

**Blocage des retraits.** Si la société de gestion constate que les ordres de vente inscrits depuis plus de 12 mois sur le registre représentent au moins 10 % des parts émises par la Société, elle en informe sans délai l'AMF et elle convoque

dans les 2 mois à compter de cette information une Assemblée Générale extraordinaire pour lui proposer la cession de tout ou partie du patrimoine ou toute autre mesure appropriée.

**Marché secondaire.** La SCPI, étant à capital variable, ne dispose pas d'un marché secondaire. Les cessions de parts se réalisent donc directement par l'associé (cession de gré à gré) et sont constatées selon les formes habituelles, rappelées dans la note d'information. Toutefois, en cas de « blocage des retraits », la société de gestion peut proposer à l'Assemblée Générale l'organisation d'un marché secondaire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. La variabilité du capital ne peut coexister avec un marché secondaire. Au cas d'espèce, les ordres d'achat et de vente prendraient la forme d'un « mandat », qui serait le seul document à remplir pour acheter ou vendre des parts de la SCPI Patrimmo Commerce. Ce document pourrait être obtenu auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.primonialreim.com](http://www.primonialreim.com).

## FISCALITÉ

**Dispositif fiscal spécifique.** La Société ne permet pas aux associés de bénéficier d'un régime fiscal spécifique. À l'instar des autres SCPI non fiscales, celle-ci est soumise aux conditions suivantes :

**Régime micro foncier.** Les détenteurs de revenus fonciers provenant de parts de SCPI peuvent bénéficier du régime micro foncier à la condition de détenir également des revenus fonciers provenant d'immeubles détenus « en direct ».

**Plus-values et produits financiers.** Les plus-values sont imposées au taux proportionnel de 19 % après application de l'abattement pour durée de détention, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit en tout 34,5 %.

La loi de finances pour 2013 introduit une surtaxe additionnelle pour les plus-values nettes supérieures à 50 000 €. Le taux applicable est de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value réalisée.

À compter du 01/01/2013, les produits financiers sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Un prélèvement obligatoire à la source non libératoire est créé. Celui-ci constitue un acompte sur l'impôt sur le revenu futur. Pour les intérêts, le taux est de 24 %. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune peuvent demander à en être exonéré. Les contribuables percevant moins de 2 000 € d'intérêts par an peuvent demander à

être imposés au taux de 24 %.

**Déclaration des revenus et IFI.** Primonial REIM vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. La valeur IFI par part sera transmise (début avril 2018) avec les informations fiscales prévues pour remplir les déclarations de revenus et sera communiquée dans le bulletin trimestriel d'information à paraître en mai 2018. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne peuvent plus être inscrits au passif. À compter du 01/01/2014, le taux de TVA applicable est de 20,00 %.

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Endettement et effet de levier

La SCPI Patrimmo Commerce peut recourir à l'endettement pour le financement de ses investissements dans la limite de 30% de la valeur des actifs immobiliers, tel qu'autorisé chaque année en Assemblée Générale.

L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais d'emprunts, crédits-baux, comptes courants d'associés, utilisation de facilités de caisse. L'effet de levier de la SCPI Patrimmo Commerce est exprimé sous la forme d'un ratio entre son exposition et sa valeur de réalisation.

### Profil de liquidité

Au 31/12 /2017, aucune part est en attente de retrait. La liquidité de la SCPI Patrimmo Commerce est par conséquent organisée. 100% des actifs de la SCPI sont considérés non liquides. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'un traitement spécial.

La Société ne garantit ni la revente ni le remboursement des parts. Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion [www.primonialreim.com](http://www.primonialreim.com) ou appeler le 01 44 21 73 93, Service Clients de Primonial REIM.

Patrimmo Commerce, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.

Primonial REIM : agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le numéro GP 11 000043.

La Note d'information de la SCPI Patrimmo Commerce a reçu le visa SCPI n° 11-29 en date du 23 août 2011 délivré par l'AMF, et a été réactualisée en avril 2017. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription.

La Note d'information est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.primonialreim.com](http://www.primonialreim.com).

La Notice prévue à l'article 422-196 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 5 octobre 20011.

Téléphone Service Clients : 01 44 21 73 93.

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION - PATRIMMO COMMERCE - 4T2017